# CECA: rapport annuel de la Cour des Comptes 1996

1997/2078(DEC) - 17/03/1998

Par l'adoption du rapport BLAK, la commission propose de donner décharge à la Commission européenne, sur la gestion de la CECA pour 96. Le rapporteur constate que, à l'approche de l'expiration, en 2002, du Traité CECA, celle-ci continue à être gérée d'une manière financement prudente et que sa situation financière apparaît sûre.